

## LES AIDES A LA RÉNOVATION DE L'HABITAT

# ADAPTER SON LOGEMENT AU VIEILLISSEMENT ET AU HANDICAP

La Communauté de communes Terres de Montaigu déploie un panel d'aides avec ses partenaires pour accompagner financièrement les personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap dans la réalisation de travaux d'adaptation de leur logement.

Terres de Montaigu met en place un accompagnement personnalisé par un conseiller spécialisé tout au long de vos démarches d'adaptation de votre logement.

## POUR QUI ?

Les propriétaires occupants de leur logement à titre de résidence principale, âgés de plus de 60 ans.

## QUELS TRAVAUX ?

L'ensemble des travaux favorisant le maintien à domicile dans le logement :

- installation d'un monte-escalier,
- remplacement d'une baignoire par une douche de plain-pied,
- installation de rampe pour accéder au logement,
- élargissement des portes,
- Etc.

## LES PRINCIPALES CONDITIONS :

- Le bénéficiaire doit être éligible aux aides de l'ANAH\*.
- Les travaux doivent être réalisés par un professionnel certifié RGE.
- Ces aides peuvent être cumulées avec d'autres dispositifs.

## MONTANT DES AIDES :

Variable en fonction de l'âge et des revenus

**Anticipez !** Terres de Montaigu propose une aide allant jusqu'à 2000€ pour les habitants de 60 à 70 ans pour les travaux d'adaptation du logement.

Pour les + de 70 ans, Mon Espace Habitat vous accompagne pour le montage des dossiers d'aides ANAH\*.

### Exemple :

Un couple de retraités / Maison de 80m<sup>2</sup> de 1972  
Travaux d'adaptation de la salle de bain avec installation d'une douche à l'italienne, WC réhaussés et porte coulissante.  
Montant des travaux : 8 600€

### Montant des aides

(aides cumulées, tous dispositifs confondus et selon revenus)  
**6 450€** (soit 75% du coût des travaux)

\*ANAH : Agence Nationale de l'Habitat

## J'AI UN PROJET DE TRAVAUX SUR MON LOGEMENT



- 1 -

Je contacte  
**Mon Espace  
Habitat**  
02 51 46 46 14.



- 2 -

Je rencontre  
le conseiller  
au sein de  
**Mon Espace  
Habitat.**



- 3 -

Je bénéficie  
d'un diagnostic  
gratuit de mon  
logement.



- 4 -

Je demande  
des devis aux  
entreprises.



- 5 -

Je suis accom-  
pagné(e) par  
mon conseiller  
pour monter  
mon dossier  
de demande  
de subvention.



- 6 -

Je reçois  
l'accord de  
financement.



- 7 -

Je fais réaliser  
les travaux par  
les entreprises.



- 8 -

Je reçois les  
subventions.